

## PV de la réunion du 9 janvier 2013

### Participants :

- Maurice WEISS, maire de Saint-Agrève (MW),
- Alain CABANES, conseiller municipal de Saint-Agrève , par téléphone (AC) ,
- Bernard COUËDEL, président de la CCHV (BC),
- Jacques JULIEN, président du CVD (JJ),
- Yves SABATIER, délégué CVD sur Haut Vivarais (YS),
- Jean-Paul BOURGÈS, délégué CVD sur Haut Vivarais (JPB),
- Jean FAYARD, président SICTOM (JF),
- Joël LACOUR, vice-président SICTOM (JL),
- Louis MARMEYS, vice-président SICTOM (LM),
- Jean-Hugues CARREL-BILLARD, médiateur (JHCB)

Absents excusés : Jean FAYARD, président du SICTOM (JF) et Jean-Marie FOUTRY, maire de Rochepaule pour la CCHV (JMF)

### Points principaux à retenir de la réunion

- Consensus sur la nécessité de recourir désormais à une panoplie de solutions reposant sur un mixage de poubelles individuelles et collectives en tenant compte du choix des usagers
- Prise en compte de l'orientation exprimée par les présidents des communautés de communes d'adopter une logique de tarification identique sur l'ensemble du territoire du SICTOM, fondée sur la TEOM incitative en retenant pour la première année d'application une part incitative faible, de l'ordre de 15 à 20%.
- Accord pour conduire une première étape d'ici le 31 mars (schéma de répartition des tâches à la fin du PV) pour un nouveau scénario à proposer au SICTOM et aux présidents des communautés de communes, sans enquête lourde auprès de l'ensemble des habitants, mais poursuite ultérieure du dialogue pour améliorations progressives des solutions avec un recensement plus précis des besoins.
- Accord pour entamer une réflexion de fond sur les différentes formes du compostage (dont le compostage collectif) et sur l'élimination des déchets verts.
- prochaine réunion le **13 mars à 9h**

MW ouvre la réunion à 9 h en mairie de Saint-Agrève en présentant ses vœux aux participants et en exprimant le souhait que la nouvelle dynamique qui a été lancée permette des avancées rapides.

JHCB rappelle alors le contexte et présente l'ODJ et sa proposition de déroulement de réunion. Il constate que le sujet principal qui émerge pour l'instant c'est le rééquilibrage du projet par le recours non exclusif à des poubelles individuelles et il pense qu'il faudra examiner si le moindre besoin de poubelles individuelles pourra financer l'acquisition d'un nombre suffisant de poubelles collectives.

BC ayant demandé si le PV continuait d'être assuré par JPB, et les participants étant d'accord, JPB indique qu'il accepte de poursuivre.

MW souhaite, cependant que la charge d'assurer la diffusion après collecte des demandes d'amendement soit assurée par JHCB. Afin d'accélérer la diffusion des PV il est convenu que si aucune réaction n'est enregistrée, le PV sera adopté huit jours après son envoi aux participants.

BC indique alors que, même si la concertation est conduite dans une configuration ne couvrant que la partie ardéchoise du territoire du SICTOM, il est difficile d'imaginer que le SICTOM puisse fonctionner sans recourir à des solutions cohérentes sur l'ensemble de son territoire. Il exprime donc le souhait que les travaux conduits dans le cadre de la concertation puissent déboucher sur des avancées s'appliquant à l'ensemble du secteur du SICTOM.

MW fait remarquer que ce sont cependant les Communautés de communes qui ont la responsabilité de déterminer comment le service sera payé par les usagers et il se demande donc s'il est vraiment indispensable d'adopter les mêmes règles partout. Cette interrogation amène JHCB à se demander s'il ne faut pas, au moins, tenir informées les autres Communautés de Communes de nos travaux. Et BC indique qu'il a déjà pris l'initiative de tenir au courant ses collègues présidents des CC. Les participants s'étant demandé si cette diffusion d'information ne pourrait pas être assurée par JHCB ou par le SICTOM. YS fait remarquer qu'il est plus logique que ce soit une personne neutre qui en ait la charge. Il est donc décidé que JHCB assurera désormais l'information des présidents des communautés de communes et du maire de Saint Clément.

YS fait remarquer qu'avant de parler en détail de questions de prise en charge du coût du service, il serait préférable d'aborder d'abord les aspects pratiques et concrets d'autant que, le territoire étant divers, les solutions pourraient l'être aussi et donc ne pas avoir le même prix partout.

BC et JJ font remarquer que cela pose la question du choix entre approche de mutualisation ou d'individualisation et BC poursuit en indiquant que ce sujet a fait l'objet d'échanges dans le cadre du SICTOM. Considérant que la nature de ce qu'assure le SICTOM ne l'assimile pas à un « service public à caractère industriel » mais à un « service public administratif » l'orientation qui est privilégiée est donc de pencher vers une mutualisation ne faisant pas de différence entre les territoires très diffus (Et qui induisent donc de longues distances à parcourir) et les territoires plus concentrés. JL confirme que le coût du service n'est effectivement pas le même selon les territoires, mais il constate que les communautés de communes ne souhaitent pas de différenciation entre elles. JPB ayant suggéré que l'on consulte les services préfectoraux pour savoir s'il était juridiquement possible de différencier à l'intérieur d'un même SICTOM, MW fait remarquer que ça peut attendre

puisque les présidents des communautés de communes n'ont pas envie de retenir une différenciation.

BC poursuit son CR de la réunion entre les communautés de communes et le SICTOM en indiquant que la ligne politique qui se dégage des échanges des présidents des CC serait d'uniformiser la contribution des usagers au service sur tout le territoire du SICTOM en mettant en place la TEOM Incitative plutôt que la REOM Incitative, avec une part incitative identique partout (il évoque une part incitative de l'ordre d'un cinquième) afin d'éviter des évolutions d'une trop grande ampleur à la mise en place du nouveau mode de tarification.

JPB se félicite de cette évolution qui va dans le sens des positions du CVD qui considérait qu'une individualisation intégrale cultivait les comportements d'individualisme dont nous souffrons déjà trop. JL fait remarquer qu'il a infléchi ses propos sur le sujet dès la parution des nouveaux textes, le 20 septembre, mais MW lui indique que, même si les textes n'étaient pas sortis, il en était déjà question lors du congrès des maires en 2011.

JJ note qu'au-delà du fait d'être conforme à la réglementation il faut aussi raisonner par prise en compte des perspectives d'évolution en matière de déchets et il souligne que les esprits et les pratiques évoluent rapidement en ces matières. YS appuie cette idée en soulignant qu'il sera indispensable que le SICTOM s'outille d'instruments statistiques suffisamment fins.

BC redit que la mutualisation entre territoires est une option politique majeure qui correspond à une volonté de dynamique d'ensemble. JPB souligne la cohérence avec la limite dans la part individualisable par usager et MW conclut sur ce thème en soulignant la volonté des élus de garder une approche de solidarité entre les différents territoires qui composent le secteur du SICTOM.

BC procède alors à la lecture d'un courrier du Président du CG-43 en date du 14 décembre (Voir en pièce jointe) qui indique qu'il lui semble possible d'aboutir à une synthèse. JJ regrette que Gérard ROCHE n'ait pas considéré utile d'adresser copie de ce courrier au CVD. MW indique qu'il a rencontré Gérard ROCHE en présence de Jacqueline DECULTIS le 23 novembre et que l'échange qu'il ont eu portait en partie sur les points évoqués dans cette lettre.

BC indique que l'on abandonne de plus en plus un raisonnement en « coûts à la tonne » pour y substituer un « coût à l'utilisateur » Dans ce cadre il devient plus facile d'avoir une approche fondée sur la mutualisation. Abordant alors le point sur la distribution des bacs, il souligne qu'en début 2013 elle est encore fort loin d'être complète. Dans ces conditions il lui apparaît indispensable que le SICTOM puisse avancer désormais sur la question pratique du mixage entre poubelles individuelles et poubelles collectives et il considère donc nécessaire :

- que les communes soit interrogées directement pour évaluer les nombres et les localisations des poubelles collectives nécessaires sur leur territoire,
- que le contrat avec Plastic-Omnium soit revu afin de tenir compte de ces éléments nouveaux,
- que tout l'équilibre économique du projet soit réexaminé (D'autant que JL souligne qu'il ne s'agit pas du tout des mêmes bacs et que les budgets du SICTOM n'ont pas été élaborés sur ces bases).

Compte-tenu de ces nouvelles perspectives, JPB demande à JL si le SICTOM va suspendre le retrait des bacs gris collectifs actuels. JL répond que le retrait des bacs est une décision municipale et non du SICTOM, mais que là où le taux de distribution est manifestement insuffisant, comme à Tence, par exemple, il ne saurait être envisagé de les retirer. MW remarque et déplore que la menace du retrait des bacs ait été utilisée comme un moyen de pression et il souhaite que la prudence actuelle soit actée. LM redit que ça n'est pas le SICTOM qui a fait retirer des bacs.

BC en vient alors à la nécessité d'améliorer l'efficacité économique du système, ce qui peut conduire à modifier les tournées dont certaines sont actuellement engorgées. Ces améliorations ne peuvent pas attendre la mise en place d'un nouveau système et elles doivent être compatibles avec ce qui est actuellement en place. MW souligne qu'il s'agit d'un sujet important et urgent car, à Saint-Agrève il manque aujourd'hui des bacs gris et certains ne sont carrément pas ramassés régulièrement. LM répète que la collecte doit être faite partout et il pense que les oublis n'ont pas dû être signalés au SICTOM.

Revenant aux perspectives futures, MW rappelle que le choix de la formule exclusivement individuelle visait à réduire le volume global. Mais en opérant ainsi on s'équipe par rapport à un besoin qui n'a pas encore réduit et l'on s'expose donc à une inadéquation durable.

JJ fait remarquer qu'à partir du moment où le dispositif aura évolué par un mixage entre solution collective et solution individuelle, il est prévisible que certains usagers qui ont accepté une poubelle individuelle, désireront évoluer vers la formule collective et il sera indispensable de leur permettre d'aller vers la formule leur convenant le mieux car c'est une question de liberté de choix pour les citoyens. Il signale qu'il ne voit pas pourquoi le CVD ne serait pas favorable à une diminution de la fréquence des tournées, dès lors, cependant, que la question des matières putrescibles aurait été bien traitée. JHCB suggère l'envoi d'un questionnaire à chaque usager afin de connaître le besoin de chacun. JPB rappelle que c'est bien pour ça que le thème d'évaluation des besoins fait partie des thématiques listées à la première séance. Quant à MW il est préoccupé par la topographie des points de regroupement des poubelles en soulignant qu'indépendamment des considérations pratiques, il est difficilement concevable que, par exemple, la Place Saint Hubert soit garnie de poubelles les unes à côté des autres. Il pense aussi que, pour la plupart des résidents secondaires il serait nettement plus adapté à leur besoin de pouvoir déposer un sac d'ordures dans un bac collectif. JPB illustre ce point sur le micro-territoire où se trouve sa maison et il pense d'autant plus inefficace pour le SICTOM d'avoir à faire tant de km pour un volume global fort modeste, que JL confirme que nul n'aurait à transporter une poubelle individuelle sur plus que quelques dizaines de mètres et non sur des centaines de mètres voire plus d'un km.

AC indique que divers documents d'origine publique (Etat, ADEME, ...) viennent de lui parvenir et que leur lecture pourra donner des idées de solution ou des pistes de réflexion. Il enverra les indications nécessaires pour que l'ensemble des participants puissent en disposer rapidement.

BC souligne la nécessité d'aller vite désormais si l'on ne veut pas laisser aux nouvelles équipes de 2014 un sujet encore en cours de réflexion. MW souligne que respecter la limite du 31 mars ne correspond pas qu'au fait de ne pas trop se rapprocher de la fin du mandat municipal, mais aussi à la nécessité de répondre aux attentes des habitants qui aimeraient comprendre comment va évoluer l'enlèvement de leurs ordures ménagères.

Dans ce contexte, BC considère qu'il n'est guère possible d'engager une consultation très fine des usagers et qu'il faudra se contenter d'une démarche pragmatique et réservant des possibilités d'améliorations ultérieures et JJ ajoute que pragmatisme à court terme et approfondissement avec consultation de tous les habitants lui apparaissent compatibles. Après avoir indiqué qu'à certains endroits de Rochepaule des poubelles n'ont pas été ramassées depuis trois semaines, YS fait remarquer que c'était il y a deux ans qu'aurait dû être faite une véritable enquête. Il demande, par ailleurs que le SICTOM cesse de répondre par des « Ça va coûter trop cher ! », en fournissant plutôt des éléments d'appréciation précis. BC signale qu'en réunion du SICTOM, JF a reconnu que l'étude aurait dû être menée il y a trois ans. BC propose donc qu'on n'en parle plus afin d'éviter de repartir dans des polémiques stériles. En ce qui concerne les poubelles collectives, LM propose que le SICTOM écrive à tous les maires pour leur demander combien ils en souhaitent.

Constatant une réelle convergence sur le fait de mixer bacs individuels et bac collectifs, JHCB pense que, dès qu'un premier plan d'implantation des deux types de poubelles aura été établi, le SICTOM réalise une première ébauche des coûts. JL confirme qu'il pense pouvoir faire ce travail d'ici le 31 mars si les communes définissent les besoins rapidement.

JJ demandant le coût de bacs collectifs et souhaitant savoir si les bacs gris actuels sont adaptables, JL lui répond qu'il est plus coûteux de les adapter qu'en acquérir des neufs et BC indique qu'à Montfaucon où des serrures avaient été posées sur des bacs, ces derniers avaient tous été vandalisés.

JHCB fait remarquer que les bacs sont une chose mais que les véhicules pour les vider posent aussi des problèmes et il demande donc à JL ce qu'il en est mais celui-ci ne peut pas répondre sans un examen plus détaillé des caractéristiques des bacs collectifs concernés.

BC évoquant les besoins éventuels de diversification des tarifs, selon le type de poubelles, JHCB fait remarquer que la solution choisie par le SICTOM est une formule « clé en main » et il se demande quelle compatibilité pourrait avoir la solution de Plastic-Omnium avec d'autres systèmes. JL indique que, d'après les fournisseurs la réponse est positive, mais sans en avoir la preuve.

A propos des coûts JL souligne que les poubelles individuelles n'entraînent que des frais de maintenance minimales, tandis que les poubelles collectives, si elles doivent être équipées de serrures, coûtent beaucoup plus. YS demande alors quelle est la durée de vie des bacs, afin de tenir compte de cette durée dans les amortissements. MW pense que les poubelles individuelles positionnées sur des plateformes de regroupement n'auront pas la même durée de vie que les mêmes poubelles lorsque les usagers les rentrent chez eux après qu'elles aient été levées. AC ayant demandé si les poubelles étaient préfinancées par Plastic Omnium ou par le SICTOM, JL répond que tout est payé cash à Plastic-Omnium par le SICTOM.

Revenant à la méthode à suivre pour aboutir dans les délais à un nouveau scénario, JPB exprime le souhait que l'on raisonne par approximations successives permettant rapidement des prises de décision. BC, rappelle, que la structure de concertation n'a pas de compétences pour décider et que, bien sûr, c'est dans le cadre du SICTOM et des communautés de communes que seront prises les décisions.

BC aborde la question des déchets verts, qui a été soulevée plusieurs fois par le CVD. Une campagne de livraison de composteurs individuels a été lancée par le SICTOM, mais il faut élargir la réflexion à l'ensemble des déchets verts et, en particulier, à ceux qui résultent de

l'entretien des espaces verts par les collectivités qui commencent à rencontrer des difficultés avec l'interdiction du brûlage. JL répond que, pour les particuliers, la solution est le recours aux déchetteries et que, pour les collectivités il existe un opérateur auquel il suggère aux communes de s'adresser directement. JJ rappelle que, comme les déchets ménagers, les déchets verts peuvent être transformés et être utiles. Il signale une expérience intéressante, à Fontainebleau, où le recours à des composteurs collectifs pour toutes les matières putrescibles. MW marque son intérêt car il est positif de tout faire pour limiter les volumes à collecter. BC exprime une interrogation sur la difficulté résultant du caractère très dispersé du territoire couvert par le SICTOM et il préfère que le SICTOM se concentre sur les composteurs individuels. YS souligne qu'il peut y avoir une démarche à court terme et une approche à plus long terme et AC indique que les brochures qu'il va nous faire parvenir donnent des réponses intéressantes sur ce sujet.

Après tous ces échanges, JHCB propose alors de définir les jalons du travail à conduire d'ici le 31 mars en entrant dans le concret. Mais, avant de commencer la structuration du travail à poursuivre, il souhaite savoir si les participants ont eu satisfaction au travers des contributions fournies par les uns et les autres. JPB lui répond que, même s'il y aurait matière à discussion, il lui semble que ça n'est plus le sujet important. MW et BC approuvent ce point de vue. AC ayant demandé si l'on doit considérer comme satisfaisante la contribution du SICTOM par rapport à l'explication des choix qu'il a faits, BC dit qu'il y a insatisfaction mais qu'il convient d'en rester là. AC demande quand-même des compléments du SICTOM sur les budgets prévisionnels. BC souhaite, surtout, que ces budgets prévisionnels soient établis sur la base du mixage entre bacs individuels et collectifs. JL adhère à ce point de vue.

MW souligne, cependant, qu'il faut bien partir d'hypothèses selon la logique des « approximations successives » évoquées par JPB. Il considère que se projeter à trois ans pour commencer est nécessaire et AC approuve cette proposition qui relève d'une bonne gestion.

A partir de là, et avec sujet par sujet des contributions de tous les participants, le plan de travail suivant est arrêté :

Taches	Qui le fait ?	Pour quand au plus tard ?
<p><b>Définition (caractérisation) précise des bacs des différentes solutions possibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de conteneurs, caractéristiques techniques</li> <li>- Les contraintes induites en terme d'aménagements urbains - Les coûts</li> <li>- L'évaluation qualitative</li> <li>- La compatibilité informatique et connectique entre la solution PO et les autres</li> <li>- Le temps de remplissage prévisionnel et les conséquences au niveau des relèves.</li> </ul>	Le SICTOM	24-janv-13
<p><b>Définition du mixte conteneurs collectifs et individuels (quantité, localisation) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation des conteneurs collectifs et type</li> <li>- Localisation des collectes en porte à porte</li> <li>- Localisation des points de regroupements.</li> </ul>	La Mairie de Saint-Agrève et la CCHV	fin février
<p>Donner l'état des commandes en cours sur les composteurs individuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approfondissement des solutions de compostage individuel et collectif et indiquer ou anticiper sur leurs incidences sur le processus de collecte des ordures ménagères (volumes impactés et relèves).</li> </ul>	Le SICTOM	fin février

MW remercie les participants de l'esprit dans lequel cette concertation se poursuit et il clôt la réunion à 12 h.

La prochaine réunion est fixée le **13 mars à 9 h** en mairie de Saint-Agrève.